

## EXTRAIT DE LA NOTICE CONCOURS COMMUN VOIE APPRENTISSAGE 2023

La notice complète du concours doit être **OBLIGATOIREMENT lue**  
disponible sur le site du SCAV : [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net) rubrique « Espace CONCOURS – C2 – Se préparer »

Date d'inscription : du samedi 10 décembre 2022 au mercredi 18 janvier 2023 à 17h00 sur :  
[www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net) (rubrique « Espace CONCOURS – APPRENTISSAGE – S'inscrire ».)

**Aucune inscription ne sera acceptée après le mercredi 18 janvier 2023 à 17h00.**

*Les candidats doivent impérativement **s'inscrire en ligne** et déposer sur le site des copies numériques des documents demandés*

*Toutes les pièces justificatives requises devront être téléversées sur le site d'inscription impérativement avant **le Jeudi 19 janvier 2023 à 17h00.***

### CONSTITUTION DU DOSSIER :

- Une photocopie **recto-verso** de la **carte nationale d'identité** ou du **passport** en cours de validité (**valable jusqu'à la fin juin 2023**)
- Attestation JDC (Journée défense et citoyenneté)
- Candidats boursiers : fournir la copie recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse au titre de l'année 2022-2023.
- Candidats pupilles de l'Etat ou de la Nation : Extrait d'acte de naissance portant soit la mention « pupille de l'Etat » soit la mention « pupille de la Nation »
- Un **certificat de scolarité** de l'année en cours

**Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.**

Le paiement des frais de dossier devra s'effectuer **entre le samedi 10 décembre 2022 et le Jeudi 19 janvier 2023 à 17h00.**

**DEMANDES D'AMENAGEMENT D'ÉPREUVES :** le dossier de demande d'aménagement d'épreuves doit être envoyé au Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires au plus tard **le jeudi 19 janvier 2023 (cachet de la poste faisant foi).**

### *Épreuves d'admissibilité*

	ÉPREUVE	Coefficient
Admissibilité	Sélection sur dossier	1
	Anglais	1
	Analyse et de synthèse de documents techniques scientifiques	1

**DATE LIMITE DE DÉPÔT EN LIGNE DU FICHIER EN PDF OBLIGATOIRE POUR L'ADMISSIBILITÉ** (Épreuve d'examen du dossier) : le mercredi 15 février 2023 à 17h00.

Le fichier mis en ligne au format PDF doit impérativement contenir les pièces suivantes, en respectant scrupuleusement l'ordre ci-dessous (voir détails dans la notice) :

- 1 - La **fiche récapitulative d'inscription** vérifiée par le candidat, avec une photo d'identité récente
- 2 - Un **curriculum vitae (CV)** d'une page.
- 3 - Le **bulletin de notes du baccalauréat** ;
- 4 - **Tous les bulletins de notes** obtenus depuis le baccalauréat, par trimestre ou par semestre, comportant le rang de classement classés chronologiquement. En cas de refus de l'IUT, vous devez l'indiquer dans votre dossier. Si les bulletins ne mentionnent pas ce classement, une attestation de l'enseignant responsable de la formation devra donner une indication sur le classement du candidat
- 5 - Une **fiche complémentaire au CV** (sous forme libre) destinée à valoriser le parcours du candidat, ses compétences et ses motivations pour la formation d'ingénieur et le choix de l'apprentissage
- 6 - Les **justificatifs** pour les stages et activités extra-scolaires mentionnés dans le CV et/ou la fiche complémentaire au CV.
- 7 - Les documents facultatifs qui sont :  
**Les relevés de notes** de l'année en cours  
**Des informations complémentaires** : lettre de recommandation, promesse d'embauche, etc.

---

*Épreuves d'admission*

---

Du lundi 27 mars 2023 au vendredi 7 avril matin 2023

	ÉPREUVES	Durée de l'interrogation	Coefficients
Admission	Entretien avec le jury	30 minutes	1

**Important** : Les candidats doivent transmettre une lettre de motivation spécifique à chacune des écoles dans lesquelles ils passeront un entretien. Les lettres de motivation peuvent être transmises par courriel aux différentes écoles jusqu'au **Mercredi 15 mars 2023 inclus**

**PUBLICATIONS DES RESULTATS :**

*Résultats d'admissibilité* : en principe à partir du **jeudi 9 mars 2023**  
*Résultats d'admission* : en principe à partir du **mardi 11 avril 2023**

**DEMANDE DE VERIFICATION DE NOTES :**

Admissibilité : jusqu'au samedi 11 mars 2023 en ligne via la plateforme d'inscription.

**FORMULATION DES VŒUX :** du vendredi 10 mars 2023 au mardi 11 avril 2023 à 12h00

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION :**

La **1<sup>ère</sup> proposition d'intégration** dans une école pourra être consultée sur le site [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net), « Espace CONCOURS – C2 – Vœux et Affectations », en principe le **jeudi 13 avril 2023**.